

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2026-52	Approbation du PV du 20 mai 2026	Approuvée
N° 2026-53	Election du premier assesseur	Approuvée
N° 2026-54	Election du deuxième assesseur	Approuvée
N° 2026-55	Election du troisième assesseur	Approuvée
N° 2026-56	Election du 7eme Vice-Président	Approuvée
N° 2026-57	Election du 8eme Vice-Président	Approuvée
N° 2026-58	Election du 9eme Vice-Président	Approuvée
N° 2026-59	Durée d'amortissement des immobilisations – Budget général	Approuvée
N° 2026-60	Durée d'amortissement des immobilisations - budget annexe IRVE	Approuvée
N° 2026-61	Adoption du règlement budgétaire et financier	Approuvée
N° 2026-62	Décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du budget général	Approuvée
N° 2026-63	Décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du budget annexe IRVE	Approuvée
N° 2026-64	Approbation du Compte Financier Unique de 2025	Approuvée
N° 2026-65	Reversement de la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de 2026 à la commune de Croissy Beaubourg	Approuvée

N° 2026-66	Versement de la part communale de l'accise sur l'électricité de la commune de Croissy Beaubourg à compter du 1er janvier 2027	Approuvée
N° 2026-67	Modification de la délibération n°2026-18 du 4 mars 2026 pour les communes les communes de Voinsles, Le Chatelet-en-Brie et Guignes	Approuvée
N° 2026-68	Complément et actualisation de la délibération n°2016-44 relative à la mise en place du RIFSEEP	Approuvée
N° 2026-69	Projet de convention relative à la réalisation et à l'entretien de la station multimodale de covoiturage de Sammeron	Approuvée
N° 2026-70	Projet de convention relatif à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité	Approuvée
N° 2026-71	Projet de protocole de partenariat entre le SDESM et Campus AI, relatif à la récupération et la valorisation de la chaleur fatale du projet Campus IA	Approuvée
N° 2026-72	Désignation du représentant du SDESM à la FNCCR	Approuvée
N° 2026-73	Désignation du représentant du SDESM à Seine-et-Marne Numérique	Approuvée
N° 2026-74	Désignation du représentant du SDESM au syndicat des énergies renouvelables	Approuvée

DELIBERATION N° 2026-052

Objet de la délibération : **Approbation du PV du 20 mai 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Jean-Luc POLI, M. Christian POTEAU, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

DELIBERATION N° 2026-053

Objet de la délibération : **Election du 1^{er} assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Jean-Luc POLI, M. Christian POTEAU, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-031 du comité syndical du 20 mai 2026 déterminant le nombre d'assesseurs ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-053-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de dépôt en préfecture : 01/07/2026

Est enregistrée la candidature de M. Jean-Michel MORER

Le président propose un vote à main levée, approuvé à l'unanimité.

Il est constaté une majorité de mains levées.

M. Jean-Michel MORER est proclamé 1^{er} assesseur, puis il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-054

Objet de la délibération : **Election du 2^{ème} assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Jean-Luc POLI, M. Christian POTEAU, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-031 du comité syndical du 20 mai 2026 déterminant le nombre d'assesseurs ;

Est enregistrée la candidature de M. Julien AGUIN

Le président propose un vote à main levée, approuvé à l'unanimité.

Il est constaté une majorité de mains levées.

M. Julien AGUIN est proclamé 2^{ème} assesseur, puis il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-055

Objet de la délibération : **Election du 3^{ème} assesseur**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Jean-Luc POLI, M. Christian POTEAU, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-031 du comité syndical du 20 mai 2026 déterminant le nombre d'assesseurs ;

Est enregistrée la candidature de Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Le président propose un vote à main levée, approuvé à l'unanimité.

Il est constaté une majorité de mains levées.

Madame Marie-Charlotte NOUHAUD est proclamée 3^{ème} assesseur, puis elle est immédiatement installée.

DELIBERATION N° 2026-056

Objet de la délibération : **Election du 7^{ème} vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	54
Votants	65
Dont pouvoir	11

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Jean-Luc POLI, M. Christian POTEAU, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Julien AGUIN

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Sont scrutateurs :

1. Monsieur Pierre SEGRET
2. Monsieur Julien AGUIN
3. Monsieur Gilles ROSSIGNEUX

Sont enregistrées les candidatures de Messieurs Gilles DURAND et Segundo COFRECES

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 3

◇ nombre de suffrages exprimés : 62

A noter que la majorité absolue s'établit à 32 voix

Ont obtenu :

M. Gilles DURAND : 42 voix

M. Segundo COFRECES : 20 voix

Monsieur Gilles DURAND est proclamé 7^{ème} vice-président et il est immédiatement installé.

Accusé de réception en préfecture
57711-1 du 20 mai 2026
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DELIBERATION N° 2026-057

Objet de la délibération : **Election du 8^{ème} vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAUDT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance :

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5711-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Sont scrutateurs :

1. Monsieur Pierre SEGRET
2. Monsieur Julien AGUIN
3. Monsieur Gilles ROSSIGNEUX

Est enregistrée la candidature de Monsieur Olivier DELMER

1er tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 3

◇ nombre de suffrages exprimés : 64

A noter que la majorité absolue s'établit à 33 voix

A obtenu :

Monsieur Olivier DELMER : 64 voix

Monsieur Olivier DELMER est proclamé 8ème vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-058

Objet de la délibération : **Election du 9^{ème} vice-président**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAUDT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu les articles L2122-10 et suivants, articles L5211-2 et suivants, et L5411-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-024 du 20 mai 2026 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Sont scrutateurs :

1. Monsieur Pierre SEGRET
2. Monsieur Julien AGUIN
3. Monsieur Gilles ROSSIGNEUX

Est enregistrée la candidature de Monsieur Bruno LANDAIS

1^{er} tour de scrutin :

◇ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

◇ nombre de bulletins nuls (blancs ou litigieux) : 6

◇ nombre de suffrages exprimés : 61

A noter que la majorité absolue s'établit à 31 voix

A obtenu :

Monsieur Bruno LANDAIS : 61 voix

Monsieur Bruno LANDAIS est proclamé 8^{ème} vice-président et il est immédiatement installé.

DELIBERATION N° 2026-059

Objet de la délibération : **Durée d'amortissement des immobilisations – Budget général**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAUULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2023-61 du comité syndical en date du 21 juin 2023 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'intérêt pour le SDESM de mettre à jour et compléter le tableau des durées des amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles de son patrimoine ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2026, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2051	Concessions et droits similaires	2 ans
-Compte 2031	Frais d'étude	5 ans

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2041482	Subvention des équipements aux communes	1 an
-Compte 20422	Subvention équipements aux personnes de droit privé	1 an
	Toutes subventions d'équipement versées	1 an

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
-Compte 21351	Installation, agencements, aménagements Dont installation CVC (chauffage/ventilation/climatisation)	10 ans 15 ans
-Compte 2138	Autres constructions	15 ans
-Compte 2148	Construction sur sol d'autrui	30 ans
-Compte 21534	Réseaux électriques	30 ans
-Compte 21538	Autres réseaux (éclairage public : armoires et candélabres)	20 ans
-Compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (dont IRVE)	10 ans
-Compte 21828	Autres matériels de transport	5 ans
-Compte 21838	Autres matériels informatique	4 ans
-Compte 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
-Compte 2185	Matériel de téléphonie	3 ans
-Compte 2188	Autres immobilisations corporelles Dont objets connectés	5 ans 10 ans

Article 2 : De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2026, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme : 10 ans ;
- Les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans ;
- Les frais de recherche et de développement : 5 ans ;
- Les brevets : durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 1 an ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 1 an ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-59-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Article 3 : Que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire *pro rata temporis*, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 4 : Que le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1 000 € TTC. Pour ces biens, l'amortissement s'effectue sur une durée d'un (1) an.

ABROGE la délibération n°2023-61 du comité syndical en date du 21 juin 2023.

DELIBERATION N° 2026-060

Objet de la délibération : **Durée d'amortissement des immobilisations - budget annexe IRVE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-015 du 4 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4 ;

Considérant l'intérêt pour le budget annexe IRVE du SDESM de déterminer les durées des amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles de son patrimoine ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2026, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2051	Concessions et droits similaires	2 ans
-Compte 2031	Frais d'étude	5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques (dont IRVE)	10 ans
-Compte 2183	Matériels de bureau et informatique	4 ans
-Compte 2184	Mobilier	10 ans
-Compte 2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

Article 2 : De fixer, à compter du 1^{er} juillet 2026, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme : 10 ans ;
- Les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans ;
- Les frais de recherche et de développement : 5 ans ;
- Les brevets : durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 1 an ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 1 an ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Article 3 : Que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire *prorata temporis*, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 4 : Que le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1 000 € TTC. Pour ces biens, l'amortissement s'effectue sur une durée d'un (1) an.

DELIBERATION N° 2026-061

Objet de la délibération : **Adoption du règlement budgétaire et financier**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et notamment son article 242 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publiques applicables au syndicat et qu'il vise à :

1. Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
2. Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
3. Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;

Considérant qu'il traite des concepts de base mis en œuvre par la collectivité au travers notamment de l'utilisation du logiciel de gestion financière :

- La présentation budgétaire ;
- La comptabilité d'engagement.

Considérant que les principaux objectifs de ces règles de gestion sont les suivants :

1. Harmoniser les règles de fonctionnement et la terminologie utilisées ;
2. Anticiper l'impact des actions du syndicat sur les exercices budgétaires futurs ;
3. Réguler les flux financiers du syndicat en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement l'assemblée délibérante du syndicat, l'élaboration et l'approbation d'un règlement budgétaire et financier sont des étapes obligatoires avant toute délibération budgétaire ;

Considérant l'avis des membres du bureau syndical en date du 17 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président à prendre tout acte ou mesure nécessaire à son application.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-0672 des 02
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DELIBERATION N° 2026-062

Objet de la délibération : **Décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du budget général**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-14 du 4 mars 2026 relative à l'approbation du budget général primitif 2026 ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-062-BF
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de dépôt en préfecture : 01/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS
	TOTAL DEPENSES	168 530,00
011		
011	60612	
	Energie - Electricité	59 900,00
011	611	
	Contrat prest serv avec entreprise	75 200,00
011	615221	
	Entretien et réparations sur bâtiments publics	9 140,00
011	615228	
	Entretien et réparations sur autres bâtiments	800,00
011	615232	
	Entretien et réparations sur réseaux	32 000,00
011	61551	
	Entretien, réparations, sur matériel roulant	2 000,00
011	6156	
	Maintenance (sur matériel)	9 630,00
011	6161	
	Primes d'assurance multirisques	300,00
011	617	
	Etudes et recherches	-20 000,00
011	6185	
	frais de colloques et de séminaires	3 000,00
011	62268	
	Honoraires	2 000,00
011	6227	
	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
011	6228	
	Rémunérations diverses (AMO)	17 350,00
011	6232	
	Fêtes et cérémonies	500,00
011	6236	

	Catalogues et imprimés et publications	1 940,00
011	6281	
	Concours divers (cotisations....)	880,00
012	64111	
	Rémunération du personnel titulaire	-340 000,00
012	64118	
	Autres Indemnités du personnel	340 000,00
67	673	
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 500,00
023	023	
	Virement à la section d'investissement	-35 610,00
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANTS
	TOTAL RECETTES	168 530,00
013	6419	
	remboursement sur rémunérations du personnel	7 500,00
70	70388	
	Autres redevances et recettes diverses	3 700,00
74	744	
	FCTVA	5 320,00
75	7574	
	R1	8 260,00
75	75888	
	Autres produits divers de gestion courante	85 850,00
77	773	
	Mdts annul ex. antér ou déchéance	57 900,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309/20260625-C2026-062-BF
Date de transmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ARTICLES		MONTANTS
		1 687 794,41
21	21838	
	Autre matériel informatique	-560,00
204	2041482	
	Subventions équipements aux communes	37 252,66
45		
		1 651 101,75
4581010	4581010	
	aubepierre ozouer le repos	41 000,00
4581011	4581011	
	aufferville	6 000,00
4581012	4581012	
	augers en brie	-21 000,00
4581019	4581019	
	bannost-villegagnon	125 000,00
4581020	4581020	
	Barbey	-10 000,00
4581021	4581021	
	barbizon	1 000,00
4581024	4581024	
	bazoches les bray	53 000,00
4581028	4581028	
	beauvoir	8 000,00
4581034	4581034	
	blennes	150 000,00
4581041	4581041	
	boissy le chatel	20 000,00
4581043	4581043	
	bombon	16 000,00
4581050	4581050	
	bray sur seine	85 000,00
4581059	4581059	
	buthiers	22 000,00
4581066	4581066	
	cessoys montois	17 000,00
4581070	4581070	
	chalautre la grande	7 000,00
4581097	4581097	
	châtenay-sur-Seine	58 000,00
4581103	4581103	
	chaumes en brie	22 000,00
4581131	4581131	
	courpalay	13 000,00
4581136	4581136	
	coutençon	16 000,00
4581138	4581138	
	crecy-la-chappelle	78 000,00

4581169	4581169		
	everly		5 000,00
4581174	4581174		
	fericy		18 000,00
4581188	4581188		
	forges		-30 514,37
4581195	4581195		
	gastins		22 000,00
4581202	4581202		
	gouaix		25 000,00
4581205	4581205		
	grandpuits-bailly-carrois		65 000,00
4581241	4581241		
	lesches		38 000,00
4581264	4581264		
	maisoncelles en brie		47 000,00
4581272	4581272		
	marolles sur seine		31 000,00
4581277	4581277		
	meaux		-1 425,00
4581278	4581278		
	le mée sur seine		7 161,12
4581280	4581280		
	meilleray		4 000,00
4581288	4581288		
	moisenay		-225 000,00
4581290	4581290		
	mondreville		25 000,00
4581313	4581313		
	mouroux		230 000,00
4581322	4581322		
	nanteuil les meaux		47 000,00
4581335	4581335		
	orly sur morin		1 000,00
4581340	4581340		
	ozouer le voutgis		52 000,00
4581350	4581350		
	Le pin		-1 000,00
4581352	4581352		
	le plessis feu aussoux		-1 000,00
4581353	4581353		
	le plessis l'éveque		-14 304,00
4581355	4581355		
	poigny		165 000,00
4581363	4581363		
	presles en b		14 304,00
4581364	4581364		
	pringy		-1 000,00
4581406	4581406		
	st martin des champs		13 000,00
4581414	4581414		
	st pierre les nemours		93 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-062-BF
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

4581420	4581420	
	st thibault des vignes	1 500,00
4581422	4581422	
	ste colombe	38 000,00
4581440	4581440	
	Soignolles-en-Brie	23 000,00
4581441	4581441	
	Soisy bouy	34 000,00
4581450	4581450	
	Thoury-Férottes	-5 000,00
4581468	4581468	
	varreddes	30 000,00
4581480	4581480	
	vieux champagne	7 000,00
4581488	4581488	
	villenauxe la petite	4 000,00
4581499	4581499	
	villiers saint georges	29 000,00
4581504	4581504	
	Vimpelles	19 000,00
4581507	4581507	
	voinsles	26 000,00
4581510	4581510	
	voulton	29 000,00
4581516	4581516	
	beautheil-saints	73 000,00
4582064	4582064	
	cerneux	450,00
4582210	4582210	
	grisy suisnes	2 500,00
4582217	4582217	
	haute maison	1 430,00
4582294	4582294	
	Montceaux-lès-Provins	3 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-062-BF
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

CHAPITRES ARTICLES		MONTANTS
		1 687 794,41
10	10222	
	FCTVA	37 442,00
13	1311	
	subvention d'équipement Etat rattachées aux actifs amortissables	1 600,00
21	2158	
	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 500,00
23	2315	
	Installation, matériel et outillage techniques	720,00

024	024		
	cession		20 610,00
021	021		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-35 610,00
4582005	4582005		
	annet sur marne		7 161,12
4582010	4582010		
	aubepierre ozouer le repos		41 000,00
4582011	4582011		
	aufferville		6 000,00
4582012	4582012		
	augers en brie		-21 000,00
4582019	4582019		
	bannost-villegagnon		125 000,00
4582020	4582020		
	Barbey		-1 000,00
4582021	4582021		
	barbizon		1 000,00
4582024	4582024		
	bazoches les bray		53 000,00
4582028	4582028		
	beauvoir		8 000,00
4582034	4582034		
	blennes		150 000,00
4582041	4582041		
	boissy le chatel		20 000,00
4582043	4582043		
	bombon		16 000,00
4582050	4582050		
	bray sur seine		85 000,00
4582059	4582059		
	buthiers		22 000,00
4582066	4582066		
	cessoys montois		17 000,00
4582070	4582070		
	chalautre la grande		7 000,00
4582097	4582097		
	châtenay-sur-Seine		58 000,00
4582103	4582103		
	chaumes en brie		22 000,00
4582131	4582131		
	courpalay		13 000,00
4582136	4582136		
	coutençon		16 000,00
4582138	4582138		
	crecy-la-chappelle		78 000,00
4582169	4582169		
	everly		5 000,00
4582174	4582174		
	fericy		18 000,00
4582188	4582188		
	forges		-30 514,37
4582195	4582195		
	gatins		22 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-062-BF
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

4582202	4582202	
	gouaix	25 000,00
4582205	4582205	
	grandpuits-bailly-carrois	65 000,00
4582241	4582241	
	lesches	38 000,00
4582264	4582264	
	maisoncelles en brie	47 000,00
4582272	4582272	
	marolles sur seine	31 000,00
4582277	4582277	
	meaux	-1 425,00
4582280	4582280	
	meilleray	4 000,00
4582288	4582288	
	moisenay	-225 000,00
4582290	4582290	
	mondreville	25 000,00
4582313	4582313	
	mouroux	230 000,00
4582322	4582322	
	nanteuil les meaux	47 000,00
4582335	4582335	
	orly sur morin	1 000,00
4582340	4582340	
	ozouer le voulgis	52 000,00
4582350	4582350	
	Le pin	-1 000,00
4582352	4582352	
	le plessis feu aussoux	-1 000,00
4582355	4582355	
	poigny	165 000,00
4582364	4582364	
	pringy	-1 000,00
4582406	4582406	
	st martin des champs	13 000,00
4582414	4582414	
	st pierre les nemours	93 000,00
4582420	4582420	
	st thibault des vignes	1 500,00
4582422	4582422	
	st colombe	38 000,00
4582438	4582438	
	sivry courtry	-2 189,34
4582440	4582440	
	Soignolles-en-Brie	23 000,00
4582441	4582441	
	Soisy bouy	34 000,00
4582468	4582468	
	varreddes	30 000,00
4582480	4582480	
	vieux champagne	7 000,00
4582488	4582488	
	villenauxe la petite	4 000,00
4582499	4582499	
	villiers saint georges	29 000,00

4582504	4582504	
	Vimpelles	19 000,00
4582507	4582507	
	voinsles	26 000,00
4582510	4582510	
	voulton	29 000,00
4582516	4582516	
	beautheil-saints	73 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du budget général, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2026-063

Objet de la délibération : **Décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du budget annexe IRVE**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2026-15 du 4 mars 2026 relative à l'approbation du budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026 ;

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget primitif, pour tenir compte de certaines évolutions dans les imputations comptables ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-063-BF
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de dépôt en préfecture : 29/06/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLES	MONTANTS
	TOTAL DEPENSES	783 000,00
011	6061	
	Energie - Electricité	228 300,00
011	61558	
	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	9 700,00
011	6161	
	Prime d'assurance multirisque	20 000,00
011	617	
	Etudes et recherches	15 000,00
011	6281	
	concours divers (cotisations	4 600,00
65	6588	
	autres charges de gestion courante	-4 600,00
042	6811	
	Dotations aux amortissements	510 000,00
CHAPITRE	ARTICLES	MONTANTS
	TOTAL RECETTES	783 000,00
70	706	
	prestations de services	240 000,00
74	741	
	Subventions d'exploitation - De la collectivité de rattachement	217 235,00
75	7588	
	Autres produits divers de gestion courante	33 000,00
042	747	
	quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	292 765,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-063-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT
		510 000,00
21	2158	
	Autres installations, matériel et outillage techniques	217 235,00
040	13911	
	Sub d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat et établissement nationaux	161 115,00
040	13912	
	Sub d'investissement inscrites au compte de résultat - Régions	75 400,00
040	13914	
	Sub d'investissement inscrites au compte de résultat - Communes	56 250,00
CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT
	TOTAL RECETTES	510 000,00
040	28158	
	Amortissements des immobilisations corporelles - installations, matériel et outillage technique - Autres	510 000,00

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif 2026 du budget annexe IRVE, telle que présentée ci-dessus.

DELIBERATION N° 2026-064

Objet de la délibération : **Approbation du Compte Financier Unique de 2025**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12
Date de la convocation	
18/06/2026	
Date d'affichage	
03/07/2026	

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédéric PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le compte financier unique de 2025 ;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics adoptent un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que le syndicat a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant que M. Yvroud s'est déporté et a quitté la séance le temps du vote et que le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Didier FENOUILLET ;

Considérant le compte financier unique résumé comme suit par le président de séance :

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-01670
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	52 732 726,51	12 833 383,00	65 566 109,51
	Recettes réalisées (1)	B	23 784 406,86	12 843 284,13	36 627 690,99
	Restes à réaliser	C	14 009 886,05	0,00	14 009 886,05
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	52 207 262,47	18 693 617,00	70 900 879,47
	Dépenses réalisées (1)	E	27 793 522,78	8 409 274,13	36 202 796,91
	Restes à réaliser	F	14 009 971,77	0,00	14 009 971,77
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-4 009 115,92	4 434 010,00	424 894,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-525 464,04	5 860 234,00	5 334 769,96
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 534 579,96	10 294 244,00	5 759 664,04
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-85,72	0,00	-85,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 534 665,68	10 294 244,00	5 759 578,32

[1] Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025.

- **DONNE** pouvoir à M. le président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2026-065

Objet de la délibération : **Reversement de la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de 2026 à la commune de Croissy Beaubourg**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT,

M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM,

M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L5212-24 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté 2018/DRCL/BLI/105 du 25 octobre 2018 portant adhésion de la commune de Croissy-Beaubourg au SDESM ;

Considérant que depuis son adhésion, la commune de Croissy-Beaubourg perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité, étant donné que sa population était supérieure à 2 000 habitants jusqu'en 2024 ;

Considérant que la population de la commune de Croissy-Beaubourg au 1^{er} janvier 2025 est passée sous le seuil des 2 000 habitants (1 989 habitants) et que, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, cela modifie le bénéficiaire de la part communale de l'accise sur l'électricité pour 2026 ;

Considérant que le SDESM perçoit au titre de 2026, la part communale de l'accise sur l'électricité de la commune de Croissy-Beaubourg ;

Considérant que la population de la commune de Croissy-Beaubourg est proche du seuil des 2 000 habitants et qu'elle pourrait de nouveau franchir celui-ci dès l'année prochaine ;

Considérant que la commune de Croissy-Beaubourg n'était pas adhérente à un syndicat d'électrification rurale (SIER) avant 2011 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE de reverser à la commune de Croissy-Beaubourg la part communale de l'accise sur l'électricité au titre de l'exercice 2026.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-02022
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

DELIBERATION N° 2026-066

Objet de la délibération : **Versement de la part communale de l'accise sur l'électricité de la commune de Croissy Beaubourg à compter du 1^{er} janvier 2027**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT,

M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck

JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif

MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 152-2-24 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu l'arrêté 2018/DRCL/BLI/105 du 25 octobre 2018 portant adhésion de la commune de Croissy-Beaubourg au SDESM ;
Vu la délibération du conseil municipal de Croissy-Beaubourg en date du 15 juin 2026 demandant de conserver la perception du produit de la part communale de l'accise sur l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2027 ;
Considérant que depuis son adhésion la commune de Croissy-Beaubourg perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité, sa population étant supérieure à 2 000 habitants ;
Considérant que la population de la commune de Croissy-Beaubourg au 1^{er} janvier 2025 est passée sous le seuil des 2 000 habitants (1 989 habitants) ;
Considérant la volonté de maintenir le versement de la part communale de l'accise sur l'électricité au bénéfice de la commune de Croissy-Beaubourg ;
Considérant que la population de la commune de Croissy-Beaubourg est proche du seuil des 2 000 habitants et qu'elle pourrait de nouveau franchir celui-ci dès l'année prochaine ;
Considérant que la commune de Croissy-Beaubourg n'était pas adhérente à un syndicat d'électrification rurale (SIER) avant 2011 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2027, la part communale de l'accise sur l'électricité de la commune de Croissy-Beaubourg sera versée à la commune.

DELIBERATION N° 2026-067

Objet de la délibération : **Modification de la délibération n°2026-18 du 4 mars 2026 pour les communes les communes de Voinsles, Le Chatelet-en-Brie et Guignes**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAUULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT,

M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck

JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif

MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5212-26 ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2026-18 du comité syndical du 4 mars 2026 relative aux fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public au titre de l'année 2026 ;
Considérant que l'ordre de service de la commune de Voinsles ayant été signé pour 103 points lumineux et non 100, il convient de modifier le montant de la subvention accordée à la commune ;
Considérant que le SDESM ne perçoit pas la part communale de l'accise sur l'électricité des communes du Châtelet-en-Brie et de Guignes ;

Accusé de réception en préfecture
 01/07/2026-1309-20260625-C2026-067-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2026
 Date de dépôt : 01/07/2026

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

MODIFIE le montant du fonds de concours et réajuste les quantités pour les communes de Voinsles, Le Châtelet-en-Brie et Guignes :

Nom	Nb de luminaire	Nb de luminaire non- conforme	Nb de foyers	Prix unitaire HT hors révision	Montant total HT	Montant trimestre HT	Subvention HT par trimestre
VOINSLES	103	0	103	16,00	1 648.00	412.00	309.00

Nom	Nb de luminaire	Nb de luminaire non- conforme	Nb de foyers	Prix unitaire HT hors révision	Montant total HT	Montant trimestre HT	Subvention HT par trimestre
LE CHATELET EN BRIE	856	0	856	16,00	13 696.00	3 424.00	0.00
GUIGNES	666	7	659	16,00	10 544.00	2 636.00	0.00

DELIBERATION N° 2026-068

Objet de la délibération : **Complément et actualisation de la délibération n°2016-44 du 29/06/2016 relative à la mise en place du RIFSEEP**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT,

M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM,

M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-0222
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Vu la délibération du comité syndical n°2016-44 du 29 juin 2016 instaurant le régime indemnitaire ;

Vu la délibération du comité syndical n° 2019-48 du 2 juillet 2019 portant sur le complément de la délibération n° 2016-44 concernant le régime indemnitaire du cadre d'emploi des administrateurs ;

Vu les délibérations du comité syndical n° 2020-50 du 26 juin 2020 et n° 2023-81 du 27 septembre 2023, portant sur le complément et l'actualisation de la délibération n° 2016-44 concernant la filière technique ;

Vu la délibération du comité syndical n° 2025-60 du 18 juin 2025 portant sur les nouvelles règles de modulation du régime indemnitaire en cas d'absence ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020, publié au journal officiel du 29 février 2020, actualisant les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux et notamment la mise en place du RIFSEEP ;

Considérant que le régime indemnitaire de la filière administrative de la fonction publique territoriale est aligné sur celui de la fonction publique de l'État via le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Considérant que depuis 2024, les plafonds du RIFSEEP applicables en Ile-de-France pour certains cadres d'emplois (adjoints administratifs, secrétaires administratifs, attachés d'administration) ont été harmonisés avec ceux de l'administration centrale, dans un souci de parité avec la fonction publique de l'État. Cette mesure permet de relever les montants maximaux du RIFSEEP pour les attachés, les secrétaires de mairie, les rédacteurs et les adjoints administratifs affectés en Ile-de-France.

Considérant les avis défavorables du collège représentant le personnel et du collège des collectivités du Comité Social Territorial réunis en séances du 13 janvier 2026 et du 10 février 2026 aux motifs que les conditions de maintien de l'IFSE et du CIA sont trop restrictives. Sont également mentionnées dans les remarques, la suspension du CIA en cas de maladie, l'absence de l'enveloppe globale, l'absence de précisions concernant les congés de maladie et sur le sort du CIA en cas de mobilité et pour finir l'absence des nouvelles dispositions relatives au congé de longue maladie (CLM) et au congé de grave maladie (CGM) ;

Considérant que malgré ces avis défavorables, il convient d'actualiser les montants du régime indemnitaire de la filière administrative (cadres d'emplois des administrateurs, attachés, rédacteurs et adjoints administratifs) tels que prévus dans les délibérations du 29 juin 2016 et du 2 juillet 2019 ;

Considérant qu'il est proposé de modifier le point 3 « Détermination des groupes de fonctions » et les montants annuels de la manière suivante :

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.)

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX – ACTUALISATION Arrêté du 23 novembre 2022		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Direction Générale des Services	1 €	63 000 €
Groupe 2	Direction adjointe des Services	1 €	57 200 €
Groupe 3	Directeur d'un service	1 €	51 200 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX – ACTUALISATION Arrêté du 3 juin 2015		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Direction Générale des Services	1 €	40 290 €
Groupe 2	Direction administrative et financière	1 €	35 700 €
Groupe 3	Responsable d'un service	1 €	27 540 €
Groupe 4	Chargé de mission au service financière	1 €	22 030 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX – ACTUALISATION Arrêté du 19 mars 2015		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Néant	1 €	Néant
Groupe 2	Responsable de service	1 €	17 930 €
Groupe 3	Assistant de responsable de service	1 €	16 480 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX – ACTUALISATION Arrêté du 20 mai 2014		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Gestionnaire comptable, assistant technique, assistant ressources humaines, chargé de communication...	1 €	12 150 €
Groupe 2	Agent d'accueil	1 €	11 880 €

MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX – ACTUALISATION Arrêté du 23 novembre 2022		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Direction Générale des Services	1 €	15 750 €
Groupe 2	Direction adjointe des Services	1 €	14 300 €
Groupe 3	Directeur d'un service	1 €	12 800 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX- ACTUALISATION Arrêté du 3 juin 2015		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Direction Générale des Services	1 €	7 110 €
Groupe 2	Direction administrative et financière	1 €	6 300 €
Groupe 3	Responsable d'un service	1 €	4 860 €
Groupe 4	Chargé de mission au service financière	1 €	3 890 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX - ACTUALISATION Arrêté du 19 mars 2015		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Néant	1 €	Néant
Groupe 2	Responsable de service	1 €	2 445 €
Groupe 3	Assistant de responsable de service	1 €	2 245 €

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX- ACTUALISATION Arrêté du 20 mai 2014		MONTANTS ANNUELS MINIMA	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	NON LOGE
Groupe 1	Gestionnaire comptable, assistant technique, assistant ressources humaines, chargé de communication...	1 €	1 350 €
Groupe 2	Agent d'accueil	1 €	1 320 €

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la modification du régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus.

DELIBERATION N° 2026-069

Objet de la délibération : **Projet de convention relative à la réalisation et à l'entretien de la station multimodale de covoiturage de Sammeron**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT,

M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck

JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif

MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n°2026-05 relative à l'adhésion de la commune de Sammeron pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;
Vu le projet de convention ci-annexé ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-069-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de publication : 02/07/2026

Considérant que le SDESM est le premier opérateur public de bornes de recharges pour véhicules électriques en Seine-et-Marne ;
Considérant que le SDESM a porté la réalisation d'un SDIRVE à l'échelle départementale, pour lequel le préfet de Seine-et-Marne a émis un avis favorable en décembre 2022 ;
Considérant que la création d'une station de covoiturage est apparue comme nécessaire sur la commune de Sammeron et qu'un terrain a été acquis à cet effet par la commune ;
Considérant que la commune de Sammeron est l'une des 40 implantations d'intérêt départemental inscrite dans le cadre du Schéma départemental de stations multimodales de covoiturage ;
Considérant que la CA Coulommiers Pays de Brie, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, la commune de Sammeron et le SDESM participent à l'aménagement de cette station multimodale de covoiturage ;
Considérant que le SDESM, au titre de sa compétence IRVE, implantera sur cette station multimodale de covoiturage deux bornes de recharge et en assurera l'exploitation et la maintenance au titre du réseau Ecocharge77 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la convention relative à la réalisation et à l'entretien de la station multimodale de covoiturage sur la commune de Sammeron.

AUTORISE le président à signer la convention, ses avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la convention.

DELIBERATION N° 2026-070

Objet de la délibération : **Projet de convention relatif à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour la dépose d'un réseau de communications électroniques**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'énergie ;
Vu le Code des postes et communications électroniques ;
Vu le Code de l'environnement ;

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-070-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le cahier des charges de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique conclue avec ENEDIS ;

Considérant que l'opérateur téléphonique Orange a annoncé sa volonté de fermer son réseau historique en cuivre d'ici 2030 et a défini, à cette fin, un plan de fermeture en lien avec les autorités compétentes, dont l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) ;

Considérant que ce plan de fermeture concerne l'ensemble du territoire français, outre-mer compris, et qu'il sera mis en œuvre à la maille communale, par lots annuels de communes identifiées chaque année par Orange ;

Considérant que ce plan de fermeture repose sur deux étapes principales de fermeture :

- La fermeture commerciale, qui consiste à arrêter la commercialisation des nouvelles offres sur cuivre au niveau d'une zone donnée ;
- La fermeture technique, qui succède à la fermeture commerciale, consiste à arrêter tous les services sur cuivre au niveau d'une zone donnée, ce qui suppose que les opérateurs aient au préalable incité leurs clients à migrer vers le réseau FTTH ou d'autres technologies alternatives ;

Considérant qu'à la suite de chaque fermeture technique par lots de communes, Orange fera procéder à la dépose du réseau cuivre afférent ;

Considérant que dans ce but, Orange, le Distributeur Enedis et la FNCCR se sont réunis pour établir le modèle de convention de dépose du cuivre des appuis communs ;

Considérant que cette convention régit les opérations de dépose du cuivre sur appuis communs en domaine public imposant à l'opérateur Orange un délai de prévenance, la coordination avec des opérations planifiées du Distributeur et/ou de l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE), le respect des procédures de sécurité et la fourniture des données géolocalisées des appuis libérés du cuivre au Distributeur et à l'AODE ;

Considérant qu'il est précisé que le fichier des dites données géolocalisées sera transmis par Orange directement à l'AODE ;

Considérant que le SDESM, en tant qu'AODE en Seine-et-Marne, est propriétaire du réseau électrique HTA et BT des lignes haute tension en sortie de poste source ainsi que des postes de transformation, jusqu'aux compteurs chez les riverains inclus, comme le stipule l'article L322-4 du code de l'énergie ;

Considérant que le SDESM, en tant qu'autorité concédante, est lié par un traité de concession de la distribution publique d'électricité signé avec Enedis, qui assure l'exploitation, le comptage, la sécurité, l'entretien et le développement des réseaux ;

Considérant que ledit traité de concession stipule dans son cahier des charges (article 3), qu'à l'exception du réseau d'éclairage public, seul Enedis a le droit de faire usage des ouvrages de la concession (ex : supports béton) ;

Considérant que tout autre opérateur souhaitant utiliser les ouvrages de la concession (par exemple les supports en béton ou en bois) afin de déposer son réseau (ex : cuivre, fibre optique), doit obtenir au préalable l'accord du SDESM et d'Enedis, avant de procéder à une dépose massive ;

Considérant qu'une convention de dépose du cuivre des appuis communs, tripartite entre l'opérateur Orange, Enedis et le SDESM est nécessaire à cet effet ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le projet de convention relatif à la dépose du cuivre des appuis communs du SDESM.

AUTORISE le président à signer cette convention, ses avenants et tout document s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2026-071

Objet de la délibération : Projet de protocole de partenariat entre le SDESM et Campus AI, relatif à la récupération et la valorisation de la chaleur fatale du projet Campus IA

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAH, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Considérant que le projet « Campus IA » de construction de plusieurs centres de données à Fouju par le consortium Campus AI est générateur de nombreux enjeux, tant en termes de soutirage d'électricité que de valorisation énergétique de la chaleur fatale produite par les centres de données ;

Considérant que le SDESM est la principale AODE du département et qu'il assure l'animation d'un contrat chaleur renouvelable territorial (CCRt) conjointement avec l'ADEME ;

Considérant que la valorisation de la chaleur fatale du projet Campus IA peut constituer une opportunité pour des consommateurs, privés comme publics (Etat, collectivités) situés sur le territoire des intercommunalités de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ;

Considérant que le consortium Campus AI a proposé au SDESM de signer un protocole de partenariat, afin d'étudier toutes les solutions permettant de valoriser l'énergie de récupération, au bénéfice des collectivités, des services publics et des acteurs économiques du territoire ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le projet de convention de partenariat relatif à la récupération et la valorisation de la chaleur fatale du projet Campus IA à Fouju.

AUTORISE le président à signer cette convention, ses avenants et tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
077-200041309-20260625-C2026-071-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de publication : 02/07/2026

DELIBERATION N° 2026-072

Objet de la délibération : **Désignation du représentant du SDESM à la FNCCR**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN, M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE, M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT, M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS, M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Accusé de réception en préfecture
17/07/2022
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) constitue l'association représentative des collectivités territoriales et de leurs établissements publics intervenant dans les domaines de l'énergie, de l'eau, du numérique, de l'éclairage public, des déchets, de la mobilité durable et des services publics locaux ;

Considérant que la FNCCR accompagne les collectivités dans l'exercice de leurs compétences, participe à la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et contribue à l'évolution des politiques publiques relatives à la transition énergétique, écologique et numérique ;

Considérant que le SDESM est adhérent de la FNCCR ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant du SDESM chargé de le représenter dans les instances délibératives de la FNCCR et de participer aux instances dans lesquelles le syndicat est appelé à siéger, à savoir le conseil d'administration et l'assemblée générale de cette fédération ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉSIGNE Monsieur Julien AGUIN en qualité de représentant du SDESM auprès de la FNCCR.

DELIBERATION N° 2026-073

Objet de la délibération : **Désignation du représentant du SDESM à Seine-et-Marne Numérique**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT,

M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck

JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif

MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 571-14 ;

Accusé de réception en préfecture
571-2024-1309-20260625-C2026-073-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de modification : 01/07/2026

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/DRCL/BLI/5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/DRCL/BLI/4 du 25 juillet 2023 portant modification des statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique (SMN) ;

Vu la délibération n° 2023-100 du 30 novembre 2023 approuvant l'adhésion du SDESM au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique (SMN) ;

Considérant la volonté du SDESM de promouvoir et de bénéficier des services numériques proposés par le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, dans un contexte marqué par des enjeux croissants de transition numérique et énergétique, notamment en matière de cybersécurité, de lutte contre les cyberattaques et de déploiement de solutions connectées contribuant à la maîtrise des consommations énergétiques ;

Considérant que le SDESM est adhérent du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique en qualité de membre associé et dispose, à ce titre, d'un représentant sans voix délibérative ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉSIGNE Monsieur Philippe BAPTIST en qualité de représentant du SDESM au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.

DELIBERATION N° 2026-074

Objet de la délibération : **Désignation du représentant du SDESM au syndicat des énergies renouvelables**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	98
Présents	55
Votants	67
Dont pouvoir	12

Date de la convocation
18/06/2026

Date d'affichage
03/07/2026

L'an deux mille vingt-six le 25 juin à 18h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 18 juin 2026 du président, Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents :

T1 : M. Pascal COUROYER, M. Julien LELOUP, M. Jean-Michel MATEU, M. Patrick MIKALEF, M. Jean-Michel MORER.

T2 : M. Philippe BAPTIST, Mme Claire CAMIN, M. Éric GRIMONT, M. Manuel LAFIT, M. Bruno LETENDRE.

T3 : M. Elio BELFIORE, M. Christophe DA COSTA, M. François DUMENIL, M. Gilles DURAND, Mme Charline FERREIRA, M. Charles MAHÉKÉ-NGAMAHA, M. Eric PIASECKI, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Olivier TAISNE.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Pierre BORDERIEUX, M. Emmanuel CATTIAU, M. Olivier DELMER, M. Louis-Stéphane HURIEZ, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, Mme Marie-Line PICHERY, M. Pierre SEGRET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Jacques ILLIEN, M. Bruno LANDAIS, M. Lionel LE MEZO, M. ÉRIC MERMINOD, Mme Anne THIBAUT.

T6 : M. Jean-Pierre BAUDET, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, M. David JOYEUSE, M. Vincent VILLEDIEU.

T7 : M. Louis DESSAU, Mme Claire DUCHEMIN, Mme Véronique DUHAYER, M. Frédéric MALVAUX, Mme Michèle PANNIER, M. Guillaume TANGUY.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Bernard RENAULT, M. Alain TISSIER.

EPCI : M. Gérard GENEVIEVE, M. Cannan NANDA.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS donne pouvoir à Mme Claire CAMIN

M. Lionel BAREK donne pouvoir à M. Eric GRIMONT

M. Thibault BRANGIER donne pouvoir à M. Julien LELOUP

Mme Isabelle PERIGAUULT donne pouvoir à M. Christian POTEAU

M. Francis ROUSSET donne pouvoir à M. Julien AGUIN

M. Michel DUBARRY donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

M. Florent NEGRIER donne pouvoir à M. Bruno LANDAIS

M. Marc VITRY donne pouvoir à M. Eric MERMINOD

M. Jean-Philippe ROLLET donne pouvoir à Mme Véronique DUHAYER

M. Patrick NOTTIN donne pouvoir à M. Gilles DURAND

Mme Magalie POIRSON donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER

Mme Nathalie RIBERT donne pouvoir à M. François DUMENIL

Délégués excusés :

Mme Sandrine BLANCHARD, M. Claude BONICI, M. Jean-Louis BOUCHUT,

M. Éric CHOMAUDON, M. Natai DAVIO, M. Jean-Marc DESPLATS,

M. Arnaud DI PONZIO, M. Philippe DÉRÉ, M. Carlos FERNANDEZ, M. Alain GALPIN,

M. Philippe GANIVET-BILLAUD, M. Jean-Luc GERMAIN, M. Achille HOURDÉ, M. Franck

JACQUOT, M. Xavier LEBAS, M. Dominique LOUANDRE, M. Patick MENEZ, M. Abdelatif

MOKEDDEM, M. Robert NEROT, M. Jean-Jacques NIVARD, M. Frédéric PELE,

M. Giovanni PELLILLI, M. Jean-Luc POLI, M. Frédérick PRYKA, M. Philippe RIMBERT,

M. Michael ROUSSEAU, M. Jean-Luc SERVIERES, M. Cédric THOMAS,

M. Joël VAN ESSCHEN, M. François VENANZUOLA, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : Julien AGUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 571-104 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/DRCL/BLI/5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération n° 2026-07 du 28 janvier 2026 approuvant l'adhésion du SDESM au Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) ;
Considérant que le Syndicat des Énergies Renouvelables constitue l'organisation professionnelle représentative des différentes filières des énergies renouvelables en France et qu'il participe activement aux réflexions et travaux relatifs à la transition énergétique ;
Considérant que le SDESM est adhérent du Syndicat des Énergies Renouvelables et qu'il convient de désigner un représentant pour siéger au sein de cette instance ;

Accusé de réception en préfecture
571-104-1309-20260625-C2026-074-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉSIGNE Monsieur Olivier DELMER en qualité de représentant du SDESM auprès du Syndicat des Énergies Renouvelables.